



16ème législature

Question N° : 16136	De Mme Delphine Lingemann (Démocrate (MoDem et Indépendants) - Puy-de-Dôme)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique		Ministère attributaire > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique
Rubrique > postes	Tête d'analyse > Prix du timbre postal et illectronisme	Analyse > Prix du timbre postal et illectronisme.
Question publiée au JO le : 12/03/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Delphine Lingemann appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur les répercussions de l'augmentation du prix du timbre postal en France, notamment en lien avec les enjeux d'illectronisme parmi la population française. Depuis plusieurs années, la France assiste à une transformation numérique rapide de ses services publics et privés, visant à en améliorer l'efficacité et à faciliter l'accès aux diverses prestations pour tous les citoyens. Toutefois, cette transition numérique présente des défis significatifs, notamment pour toute une frange de la population qui ne peut ou ne sait pas accéder à internet. En 2021, selon le baromètre du numérique, environ 17 % des Français âgés de 12 ans et plus déclaraient ne pas utiliser internet, mettant en évidence une fracture numérique persistante. Dans ce contexte, l'augmentation du prix du timbre postal a une résonance particulière. La Poste a annoncé récemment une hausse significative du tarif du timbre, avec pour objectif de compenser la baisse des volumes de courriers et de s'adapter aux coûts croissants de distribution. Au 1er janvier 2024, le prix du timbre pour une lettre verte est passé de 1,16 à 1,29 euro, marquant une augmentation de 11,2 % par rapport à l'année précédente. Cette hausse, bien que justifiée par des enjeux économiques, soulève des questions quant à son impact sur les populations les plus vulnérables à l'illectronisme. À plusieurs reprises, le Gouvernement a affirmé son engagement à lutter contre la fracture numérique et à favoriser l'inclusion numérique de tous les citoyens. Des initiatives, notamment dans le cadre du plan « France Ruralités » ont été mises en place, visant à réduire l'illectronisme et à améliorer les compétences numériques à travers le territoire. Toutefois, l'augmentation du coût des services postaux traditionnels, indispensables pour de nombreuses démarches administratives et personnelles, pourrait aggraver la situation des individus déjà confrontés à des difficultés d'accès au numérique. L'accès aux services postaux à un tarif raisonnable est essentiel pour garantir l'équité dans l'accès aux services publics et privés, en particulier pour les personnes âgées, les résidents des zones rurales et ceux qui, pour diverses raisons, peinent à s'adapter au monde numérique. L'augmentation significative du prix du timbre risque de les pénaliser davantage, en limitant leur capacité à communiquer, à accéder à des services essentiels et à participer pleinement à la vie sociale, économique et démocratique du pays. C'est pourquoi elle l'interroge sur les mesures que le Gouvernement envisage de mettre en œuvre afin de garantir que cette hausse ne contribue pas à accentuer la fracture numérique en France, source d'iniquité avec la ruralité. Elle souhaiterait également connaître les dispositifs d'accompagnement envisagés pour aider les citoyens à s'adapter à la transition numérique, tout en assurant l'accès à des moyens de communication abordables pour tous.